



18/03/2013

Communiqué de presse

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE UNION EUROPÉENNE / ÉTATS-UNIS L'ÉTAT FRANÇAIS MOBILISÉ POUR LA DÉFENSE DE L'EXCEPTION CULTURELLE

La Coalition française pour la diversité culturelle se réjouit des déclarations du président de la République, François Hollande, et de la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, appelant à la défense de l'exception culturelle dans le cadre des négociations commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis.

En soulignant la nécessité d'exclure expressément les services audiovisuels et cinématographiques des négociations qui devraient s'engager d'ici cet été, le président de la République et la ministre de la Culture et de la Communication le rappellent avec raison : il ne s'agit pas de secteurs comme les autres.

Cette volonté ferme des pouvoirs publics français est d'autant plus utile que la Commission Européenne a adopté cette semaine un projet de mandat de négociation extrêmement inquiétant pour l'exception culturelle.

Malgré l'opposition d'Androulla Vassiliou, commissaire en charge de la Culture, et de Michel Barnier, commissaire au Marché intérieur, le Collège des commissaires a malheureusement laissé la porte ouverte à ce que les services audiovisuels et cinématographiques puissent faire l'objet d'engagements de libéralisation.

La Coalition française pour la diversité culturelle s'insurge contre ce double renoncement de la Commission européenne : renoncement à soutenir l'exception culturelle alors même que l'Europe a été le terreau sur lequel le combat pour la diversité culturelle s'est forgé ; renoncement à respecter la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, pourtant ratifiée par l'Union européenne.

Face aux États-Unis qui voudront soutenir au mieux leur industrie audiovisuelle, aujourd'hui leur second poste d'exportation mondiale, la Commission européenne joue un jeu dangereux qui consisterait à faire du secteur culturel une monnaie d'échange et à fragiliser l'ensemble des politiques de soutien à la création audiovisuelle et cinématographique.

La Coalition française pour la diversité culturelle espère que ces prises de position fermes de l'État français seront de nature à rallier d'autres États soucieux de ne pas baisser la garde face à un projet

de mandat qui fait fi de la préservation de l'identité culturelle européenne, du dynamisme de la création européenne et du potentiel économique des industries culturelles.

Pour Pascal Rogard, Président de la Coalition Française pour la diversité culturelle, « *la position actuelle de la Commission européenne relève du cynisme et de la schizophrénie : après s'être félicitée en grande pompe en 2006 de la ratification par l'Europe de la Convention de l'UNESCO pour la diversité culturelle, la Commission est prête aujourd'hui à enterrer les principes de l'exception culturelle pour complaire aux milieux d'affaires.* »

Contact presse France:

Agnès Mazet – 01 40 23 45 11 – agnes.mazet@sacd.fr

Contact presse International :

Audrey Boisseau - +33 (0) 1 40 23 47 92 – audrey.boisseau@sacd.fr

www.coalitionfrancaise.org